

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

13 MARS 2026

N° 2026/03/06

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – M. Marc COMBETTE – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

OBJET : C.C.A.S. – COMPTE FINANCIER UNIQUE – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

COMPTE ADMINISTRATIF N° 1 Voté le 13 mars 2026 à l'unanimité	REPRISE ANTICIPEE (3) Délibération du (si le compte financier unique n'a pas été voté)
---	--

<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> <u>A- Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 369,43 €	<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> <u>A- Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B- Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2 093,70 €	<u>B- Résultats antérieurs reportés</u> (par délibération du N-1 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 724,27 €	C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	+ 8 713,98 €	<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	
<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement N-1</u> (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)		<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement N-1</u> (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F		Besoin de financement F	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-264210204-20260313-2026-03-06-BF
Affectation = C	= G+H	Reprise anticipée = H	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 26/03/2026 Publication : 30/03/2026

1- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement		1- Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2- H report en fonctionnement R 002 (2)	+ 724,27 €	1- H report en fonctionnement R 002 2- (si C>F.H=C-G)	
Déficit reporté D 002 (5)		Déficit reporté D002 (5)	

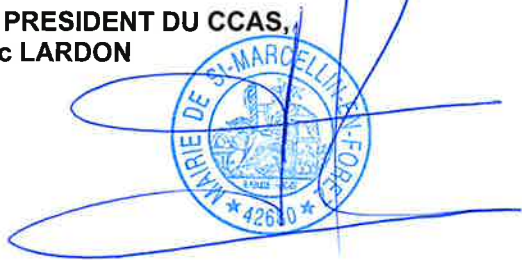
Les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

- Résultat de fonctionnement (A) :	- 1 369,43 €
- Résultats antérieurs reportés (B) :	+ 2 093,70 €
- Résultats à affecter (A) + (B) :	+ 724,27 €
- Report en fonctionnement (R002) :	+ 724,27 €
- Excédent de financement (R001) :	+ 8 713,98 €

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 20 MARS 2026

LE PRÉSIDENT DU CCAS,
Eric LARDON



LE SECRÉTAIRE
Hélène DE SIMONE